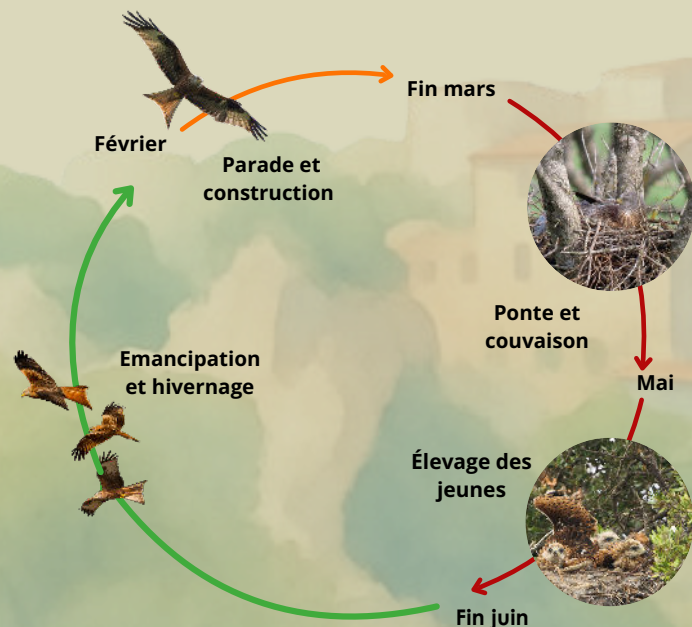


Cycle de reproduction



Une espèce protégée

Le Milan royal est une espèce protégée. La mutilation, la destruction, la capture, l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la destruction des sites de reproduction et l'enlèvement des œufs ou des nids est strictement interdite en l'absence de dérogation.

Un rapace menacé

Le Milan royal est menacé par la disparition de son habitat due à l'artificialisation des terres agricoles, aux changements des pratiques agricoles et à la dégradation des milieux.

Les dérangements liés aux activités humaines, l'empoisonnement direct ou indirect (utilisation de pesticides et de rodenticides), les tirs illégaux, les électrocution et les collisions sont autant de menaces supplémentaires.

Qui fréquente la campagne ?



Milan royal et bonnes pratiques grand public



Sport de nature

Le développement des sports de nature entraîne une augmentation de la fréquentation des espaces naturels.

Afin de protéger le milieu dans lequel j'évolue, j'adopte un comportement respectueux.

- Je respecte les périodes d'interdiction sur les sites sensibles,
- Je respecte la tranquillité des lieux,
- Je reste sur les sentiers balisés,
- Je n'abandonne pas mes déchets.

Photographie animalière

La photographie animalière est une pratique pouvant causer un dérangement, en particulier pendant la période de reproduction. En restant à proximité d'un nid, j'empêche les parents des oisillons de les nourrir et de les protéger du soleil et des prédateurs. La recherche d'une belle photo peut mener à l'échec de la reproduction pour l'espèce ciblée.

Nourrissage

Le Milan royal se nourrit souvent de nos restes alimentaires, ce qui le rend dépendant vis-à-vis de l'homme. Les milans doivent savoir trouver leur nourriture seuls sous peine de se mettre en danger.

Leur alimentation doit être adaptée à leurs besoins. Ils consomment les os et les poils de leurs proies, les premiers pour une croissance harmonieuse et les seconds pour un bon fonctionnement de leur système digestif.

Abattage d'arbre

La destruction du site de nidification d'une espèce protégée est interdite. L'abattage d'un arbre porteur de nid entraîne la perte définitive d'un site de nidification pour l'espèce car dans la nature tous les sites favorables sont occupés.

Chasse

En hiver, les milans royaux se regroupent le soir sur des dortoirs, dans des endroits peu fréquentés. Il arrive cependant qu'ils subissent des dérangements liés à l'activité de chasse, ce qui les oblige à trouver de nouveaux sites.

La chasse profite aux milans qui se nourrissent des dépouilles abandonnées.

Mais ils peuvent s'intoxiquer en absorbant les plombs des munitions.



La loi n'autorise pas à conserver un milan chez soi. Un oiseau blessé ou tombé du nid doit être pris en charge par un centre spécialisé en faune sauvage où des soins appropriés lui seront prodigués.

